

Le territoire de Nantes Métropole

Fabrique de la ville écologique et solidaire

Ambition bas carbone

Les ambitions métropolitaines

À l'horizon 2030

Accueillir
+75 000 habitants

Produire environ
6 000 logements neufs par an
dont **2 000** logements locatifs sociaux

Permettre la création de
+60 000 emplois

Diminuer de **50%** par habitant
les émissions de gaz à effet de serre

Multiplier par **3** la production
d'énergies renouvelables sur le territoire

Atteindre **67%** des déplacements par
des modes alternatifs (marche, vélo, transports
collectifs, co-voyage, auto-partage)

Réduire de **50%** le rythme annuel
de consommation des espaces agricoles,
naturels et forestiers (par rapport à la
période 2004-2012)

Protéger
durablement
+de 15 000
hectares de zones agricoles

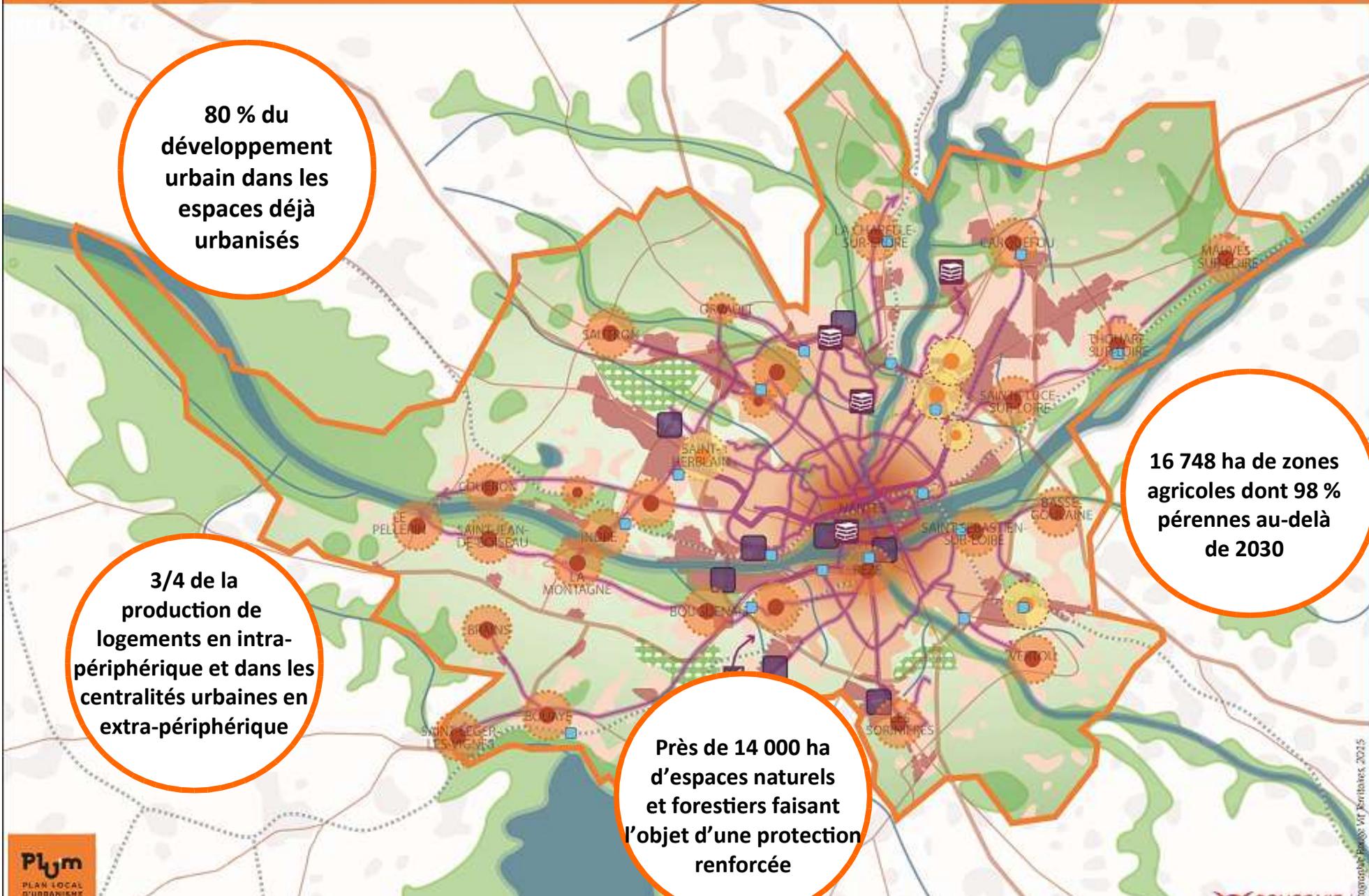
SPATIALISATION DU PROJET MÉTROPOLITAIN À L'HORIZON 2030

80 % du développement urbain dans les espaces déjà urbanisés

3/4 de la production de logements en intra-périphérique et dans les centralités urbaines en extra-périphérique

Près de 14 000 ha d'espaces naturels et forestiers faisant l'objet d'une protection renforcée

16 748 ha de zones agricoles dont 98 % pérennes au-delà de 2030

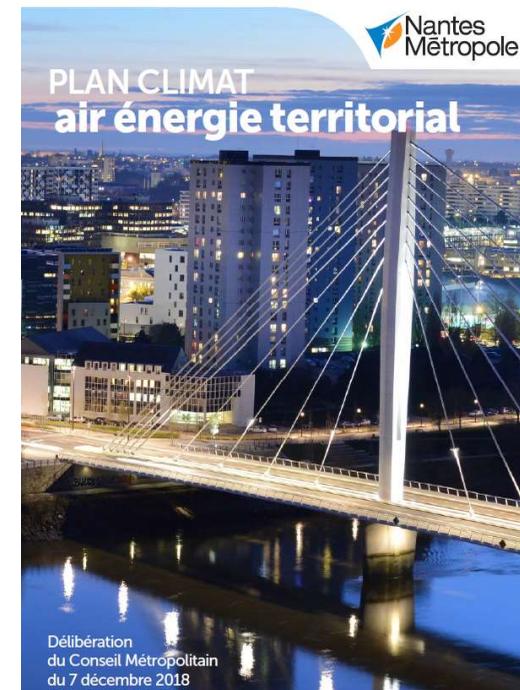


Objectifs 2020

- 30 % d'émissions de GES / habitant (par rapport à 2003) : **résultat = -24 % en 2018**
- 30 % de conso d'énergie / hab (par rapport à 2003) : **résultat = -12% en 2018**

Objectifs 2030

- **50 % d'émissions de GES / hab (par rapport à 2003)**
- **50 % de conso d'énergie / hab (par rapport à 2003)**



12 948 GWh

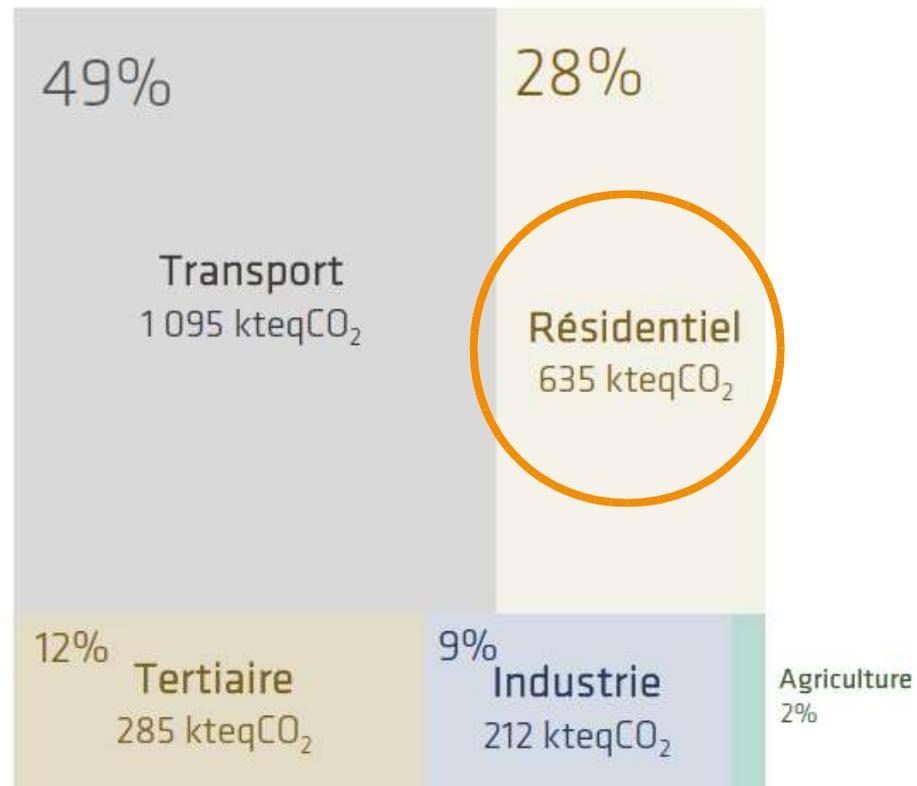
Schéma de répartition des consommations du territoire de Nantes Métropole par secteurs



Source : Air Pays de la Loire, Basemis 2016, Traitement AURAN 2019

2 292 kteq CO₂

Schéma de répartition des émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie sur le territoire de Nantes métropole

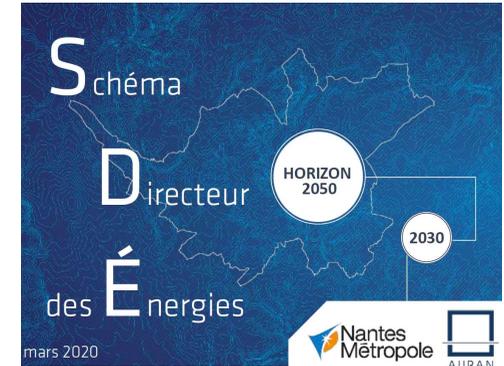


Source : Air Pays de la Loire, Basemis 2016, Traitement AURAN 2019

Le secteur résidentiel concentre **32 % des consommations d'énergie** et **28 % des émissions de CO₂ totales** de la métropole.

3 axes d'amélioration : **du neuf plus performant, de l'existant rénové et un mix**

- Le Schéma Directeur des Energies (SDE) est la stratégie énergétique **à mettre en place pour espérer atteindre ces objectifs**
- Adopté en avril 2021, réalisé avec l'appui de l'AURAN
- Actions et objectifs par grand sous-secteur (mobilité, rénovation énergétique...)



- **Objectifs en terme d'aménagement urbain (horizon 2050) :**
 - Amélioration de l'efficacité énergétique et développement de la sobriété énergétique
 - Performance énergétique de l'habitat et maîtrise de la climatisation
 - Urbanisme décarboné : la ville de demain est 3 plus efficace énergétiquement que celle d'hier
 - Localisation des nouvelles constructions sur les corridors de mobilité
 - Systématisation du recours aux EnR (réseaux de chaleur, solaire PV, solaire thermique, bois, chaleur fatale)

- **Décembre 2021 : des objectifs énergie-climat renforcés**
 - consommation 100 % d'énergies renouvelables
 - neutralité carbone d'ici 2050 sur son aire d'influence
- Avril 2022 : Nantes Métropole est lauréate de l'appel à projets européen « **100 villes climatiquement neutres et intelligentes** »
- **La rénovation énergétique est un élément majeur** de la trajectoire de neutralité carbone du territoire et d'une **transition écologique juste**

